

Entretien

NOTAIRE

384

Le Maroc accueille le 5^e Colloque des Notariats de la Méditerranée

Entretien avec Jean-Paul Decorps, coordonnateur du colloque



Union
Internationale
du Notariat

L'UINL, l'Union internationale du notariat organise, en partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc et l'association Capitant, le 5^e Colloque des Notariats de la Méditerranée, à Tanger les 26 et 27 mars prochain.

Les thèmes de réflexion des notaires des quatorze pays participants est le « Partenariat public-privé et le notariat ». Jean-Paul Decorps, président honoraire de l'UINL et coordonnateur du colloque, nous présente cet événement placé sous le haut patronage de sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La Semaine Juridique : Pourquoi avoir choisi comme l'un des thèmes du colloque « Partenariat public-privé et le notariat » ?

Jean-Paul Decorps : Ce thème « partenariat public privé » est un choix du notariat marocain qui, comme à son habitude, nous accueille avec beaucoup de gentillesse et de convivialité. En effet, une loi est en cours d'élaboration dans ce domaine au Maroc, pour permettre d'associer capitaux privés et capitaux publics en vue de la réalisation de grands travaux. L'objectif, en choisissant ce thème, est de montrer le rôle fondamental que peut jouer le notaire, ici encore, au service de la sécurité juri-

dique et de la transparence, dans ce type de contrats souvent délicats à mettre en œuvre. D'autant que le notariat marocain vient de connaître une importante réforme qui modernise la profession et va lui permettre de renforcer son influence et sa mission de service public.

La Semaine Juridique : Pouvez-vous nous parler des colloques des notariats de la Méditerranée, quels en sont le but, la fréquence et les travaux ?

Jean-Paul Decorps : Celui-ci est le cinquième. J'ai créé le premier en 2006 à Marseille. Depuis, il est organisé tantôt rive nord, tantôt rive sud de la Méditerranée. Ainsi, le deuxième colloque s'est tenu en



© BRUCE LALONG

Jean-Paul Decorps, président honoraire de l'UINL, président honoraire du Conseil supérieur du notariat et de l'Organisation du notariat francophone

Turquie en 2008, le troisième à Alger en 2010 et le quatrième à Naples en 2012. Le sixième est déjà programmé en Espagne, en 2017.

Table ronde sur l'organisation et l'exercice de la fonction notariale

José Manuel García Collantes, président de la Chambre des notaires d'Espagne, rapporteur :

« Nous voulons réfléchir à l'essence du Notariat comme fonction différenciée, celle qui nous rend uniques, quel que soit notre pays, et nous distingue des autres « métiers » du droit.

Premièrement on analysera la configuration générale du notariat comme fonction et autorité publique de l'État.

Chaque rapporteur exposera les missions dévolues au notaire dans son pays, les tâches principales qui lui sont pres-

crites par la loi et les activités qui lui sont réservées.

Suivra l'exposé de l'organisation de la profession (accès, *numerus clausus*, compétence territoriale, siège de l'office notarial, nombre et condition des collaborateurs, etc.).

Un aspect particulièrement intéressant est l'organisation corporative du Notariat et les liens spécifiques avec l'Administration de l'État (garde des Sceaux, ministère des Impôts etc.).

Dans chaque pays le Notariat à ses propres structures. Elles peuvent avoir des formats différents : une corporation

composée de notaires (Chambre, Conseil etc.) ou un département de l'Administration supérieure de l'État. De cette organisation interne dépendent aussi le régime disciplinaire - exercé par la corporation notariale ou par les autorités du ministère de la Justice - ainsi que le régime de publicité, ses modalités (publicité individuelle et/ou collective).

Un dernier volet sera consacré à l'empreinte sociologique du notariat (âge pour devenir notaire, proportion de femmes, nombre de notaires au service des citoyens et pourcentage en fonction de la population du pays) ».